

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

Date de convocation du conseil municipal : 17 avril 2014

Présents : MMES Christiane JULLÈS, Michelle LOZANO, MM Benoît DEBOUT, Jean-François HOUETTE, Julien JULLÈS, Patrice LARCHEVÊQUE, Valéry PATIN, Hubert TÊTARD, Eric VAGANAY.

Absent excusés : Laurent LEDRU, Corentin ROLAND.

Début de la séance à 20h40.

* * *

Secrétaire de séance : Eric Vaganay.

* * *

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2014

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

* * *

2. Vote du compte de gestion 2013 - Budget Général de la Commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion communal 2013 du percepteur. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 62 872.99 € et un déficit d'investissement de 82 543.89 €. Ces résultats sont conformes au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion à l'unanimité des présents et représentés.

* * *

3. Vote du compte administratif 2013 - Budget Général de la Commune et affectation du résultat en 2014

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, Le Conseil Municipal a approuvé, le 28 avril 2014, le compte administratif 2013 de la commune, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé à fin 2013 d'un montant de 62 872.99 €.

Constatant que le dit compte administratif fait apparaître un déficit cumulé de la section d'investissement, entraînant un besoin de financement s'élevant à 82 543.89 € et considérant les besoins pour l'exercice 2014, décide sur proposition du maire, à l'unanimité des présents, de reporter au Budget Primitif 2014, 82 543.89 € au compte 001 investissement de dépenses et d'affecter 67 173.00 € au compte 1068 investissement au Budget Primitif 2014, avec émission d'un titre de recette.

* * *

4. Vote du Budget Primitif 2014 de la Commune

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de la commune. Celui-ci s'équilibre en section de fonctionnement, dépenses et recettes à 400 092 € et en section d'investissement, dépenses et recettes à 309 217 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2014 de la commune à l'unanimité des présents.

* * *

5. Délibération concernant les taux d'imposition des taxes directes locales 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les taux de contributions directes de 2014 ; les taux 2014 sont fixés à :

Taxe d'habitation	23.38 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23.15 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39.82 %
CFE	23,88 %

* * *

6. Vote du compte de gestion 2013 - Budget Service des Eaux

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Services des Eaux, du perceuteur. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 85 861.57 € et un excédent en investissement de 4 745 €. Ces résultats sont conformes au compte administratif de la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion à l'unanimité des présents.

* * *

7. Vote du compte administratif 2013 – Budget Service des Eaux

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M49, après avoir approuvé, le 8 avril 2013, le compte administratif 2012 du service des eaux, qui présente un excédent d'exploitation cumulé à fin 2012 d'un montant de 85 861.57 €, constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution cumulé positif de la section d'investissement s'élevant à 4 745 €.

Considérant les besoins pour l'exercice 2014 décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget Primitif en reportant en section d'Exploitation (au compte 002 recette) 85 861.57 € et en section d'Investissement (au compte 001 recette) 4 745 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif – budget service des eaux à l'unanimité des présents.

* * *

8. Vote du Budget primitif 2014 du Service des Eaux

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif du service des Eaux. Celui-ci s'équilibre en section de fonctionnement, dépenses et recettes à 139 161 € et en section d'investissement, dépenses et recettes à 96 604 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Budget Primitif de la commune 2014 à l'unanimité des présents.

* * *

9. Vote Tarif de l'eau 2013

Afin d'être en conformité pour l'obtention de subventions du Conseil Général de l'Oise et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie Monsieur le Maire propose d'augmenter en 2014 le tarif de l'eau à 2,20 € le m3 soit une augmentation de 18,28 % par rapport au tarif 2013 qui était de 1,86 € le m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter en 2014 de 18,28% le prix du m3 par rapport à 2013, soit 2.20 € le m3.

* * *

10. Augmentation du capital social de l'ADTO

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé de procéder à une augmentation de capital par apport en numéraire qui serait réservée au Conseil Général de l'Oise.

Cette augmentation de capital a pour but de permettre au Conseil Général de l'Oise de céder toutes ou partie des actions créées lors de cette augmentation de capital à de nouvelles Collectivités Territoriales, désireuses de devenir actionnaires de la SPL ADTO. Le capital social actuel de 60 000 Euros est divisé en 1 200 actions de 50 Euros chacune, et est intégralement libéré.

L'augmentation de capital pourrait être fixée à 20 000 Euros, par émission de 400 actions nouvelles de 50 Euros chacune. Ces actions seraient émises au pair et intégralement libérées. L'augmentation de capital étant réservée au Conseil Général de l'Oise, il serait en conséquence demandé aux actionnaires de décider la suppression, au profit de ce dernier, du droit préférentiel de souscription qui leur est réservé par la loi.

Les actions nouvelles qui seraient soumises à toutes les dispositions statutaires, seraient assimilées aux actions anciennes, et jouiraient des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital. Le capital social serait alors porté à la somme de 80 000 Euros et serait divisé en 1 600 actions de 50 Euros chacune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'approuver l'augmentation du capital social de l'ADTO.

* * *

11. Proposition du dispositif « Voisins Vigilants »

Monsieur le Maire expose qu'il a été contacté par le Commandant de Gendarmerie de Senlis pour mettre en place le dispositif « Voisins Vigilants ». Après en avoir discuté, il est décidé de faire venir au début du prochain Conseil Municipal du 5 juin le gendarme en charge de ce dispositif pour une présentation.

* * *

12. Mise en place des Commissions

Monsieur le Maire explique qu'il faut activer les commissions Travaux et Animation-Communication compte tenu de l'importance des actions à préparer. La commission Travaux se réunira le lundi 5 mai à 19h00 et la commission Animation-Communication le lundi 12 mai à 19h00. D'autre part, à la demande de Monsieur Patin, une réunion préparatoire à la prochaine réunion du PLU du 12 juin aura lieu le mardi 6 mai à 19h00.

* * *

13. Questions diverses

Lors du dernier Conseil Communautaire de CSO qui s'est tenu le 24 mai, il a été décidé d'autoriser tous les conseillers municipaux à participer aux travaux des commissions. Ils seront par ailleurs invités à assister aux prochains Conseils Communautaires.

Organisation de la cérémonie commémorative du mai : rendez-vous à 11h00 devant la mairie, dépôt d'une gerbe au monument aux morts suivi du pot de l'amitié à la salle Jean Ruby. Tous les habitants du village seront invités.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h10.

* * *